L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 7 1, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 10 MARS

Nouvelles additionnelles
PAR LA VOIE DE L'OUEST.

Par l'arrivée du bateau à vapeur *Carter* nous avons reçu des journaux de l'Ouest jusqu'au 3 qui contiennent : s u nouvelles additionnelles suivantes :

Philadelphie 2 mars—Le Richmond *Enquirer* du 18 dit : "L'air est rempli de rumeurs alarmantes. Chaque oreille a trouvé une voix, et chaque oreille est ouverte." Il dit a ses lecteurs que des mesures de précaution sont interprétées comme un présage de désastre.

Le *Sentinelle* et l'*Enquirer* attaquent le gouverneur Brown.

Une dépêche de Charlotte du 26 février contient l'ordre du 23 février, par lequel le général Johnston prend le commandement de l'armée.

New-York, 2 mars—L'or est plus faible. Les instructions connues dans les journaux de Richmond, sur l'exécution probable de cette ville, présagent un événement qui aura plus d'effet pour faire baisser le prix de l'or, que tout autre sauf l'écrasement complet de la rébellion. Les prix ont donc été très sensibles aujourd'hui, ouvrant à 1[illegible] 3/4, descendant à 1[illegible] 1/4 et remontant à 1[illegible] 7/8.

Washington, 2 mars—SÉNAT—La discussion du bill de taxe est reprise. Le Sénat refuse d'adopter l'amendement du comité pour porter l'affranchissement postal à 5 cents, la taxe sur le tabac à fumer ou à chiquer à 40 cents, sur le tabac à fumer tait au [illegible] à 30 cents et sur le tabac à fumer, fait avec les feuilles, à 40 cents.

M. Sherman présente de la part de nombre d'industriels, une pétition ayant pour but de rentrer les spiritueux exempts de toute taxe, et qui est déposée sur la table.

M. Sumner présente plusieurs pétitions demandant l'égalité de tous les hommes devant la loi.

M. Sumner présente aussi un mémoire de la législature d'Ouest Virginie qui demande l'assistance du Congrès pour mettre cet Etat à même d'émanciper ses esclaves.

M. Trumbull, du comité judiciaire demande à être déchargé de tout examen des pétitions pour la reconnaissance de Dieu dans la constitution de New-York.

Le comité pense qu'il est inutile de s'occuper de cela attendu que l'Etat [illegible] est déjà reconnu dans la Constitution.

M. Powell présente les titres de créance de l'Honorable James Guthrie, de Kentucky, sénateur élu pour six ans à partir du 4 mars prochain.

M. Doolittle présente le certificat d'élection de Michael Hahn, comme résident de la Louisiane.

M. Davis s'oppose à la réception de cette pièce.

L'EXAMINER DE RICHMOND
SUR L'EVACUATION DE CETTE VILLE.

L'*Examiner* [illegible] son numéro du 27 du message de Jefferson Davis et [illegible] et la campagne contre Richmond [illegible] réussit le siège de Vicksburg et [illegible] l'armée. Mais, ajoute-t-il, si nous [illegible] Richmond [illegible] Virginie, la Confédération [illegible] aussi [illegible] jamais, ajoute-t-il, ne [illegible] A cette [illegible] sur le temps de prolonger de [illegible] l'ennemi [illegible].

La perte ou l'évacuation de Richmond serait la perte de tout respect et de toute autorité pour le gouvernement confédéré, la [illegible] de l'armée, et l'abandon de la [illegible] fédération du Sud [illegible].

Le retrait de l'armée de Richmond [illegible] de beaucoup notre force [illegible] en réduisant notre cercle de conscription, notre armée verrait fondre ses hommes en [illegible] rapidement de l'Ouest et avant d'arriver au Mississippi, elle ne serait plus qu'une [illegible] de corps pour quelques [illegible] ministériels. Dès que nous abandonnerons le siège du gouvernement, notre cause ne serait plus qu'une simple rébellion aux yeux des puissances étrangères, qui consentiront à nous accorder le droit de belligérants, pendant que le gouvernement serait libre de traiter nos officiers et nos [illegible] comme des traîtres et des criminels, en sorte que tout [illegible] combattrait à l'avenir avec un couteau [illegible] de son cou.

Congrès de Richmond.
Projet de diète américaine

Nous lisons dans un journal de New-York du 26 février :

Dans le Congrès confédéré, la question des dernières négociations de paix est revenue sur le tapis. Le comité des affaires étrangères a présenté à la Chambre les résolutions suivantes :

" Tandis que le Congrès regrette qu'il ne soit laissé au peuple des Etats Confédérés d'autre alternative pour la continuation de la guerre, un nouveau [illegible] à des conditions de paix aussi ruineuses que déshonorantes, il accepte néanmoins en son nom les conséquences de l'action des autorités du gouvernement des Etats-Unis, et déclare solennellement que c'est sa détermination inflexible de poursuivre la guerre avec les Etats-Unis jusqu'à ce que cette puissance ait renoncé à toute tentative de subjugation et que l'indépendance des Etats Confédérés ait été établie.

" Cependant nous croyons malgré cela que les Etats Confédérés devraient maintenir le plan suivant :

" Il y aurait séparation entre les Etats-Unis et les Etats Confédérés, chacun des deux étant entièrement libre et indépendant de l'autre, les droits de navigation, de commerce, de trafic, etc., étant pleinement et librement déterminés.

" Une Diète américaine serait créée et chaque partie y enverrait des délégués en nombre qui lui plairait de déterminer. Les privilèges de cette Diète seraient clairement établis et définis à l'avance. Il y aurait dans cette assemblée que deux voix ; une pour les délégués des Etats-Unis, l'autre pour ceux des Etats Confédérés. Les actes de la Diète ne liraient les deux parties qu'autant qu'ils auraient été ratifiés par la Chambre, le Sénat et le Président de chacun des deux pouvoirs.

" Dans le règlement de la question des frontières, les Etats du Kentucky et du Missouri seraient laissés libres de déterminer par le vote loyal de leurs peuples respectifs à laquelle des deux parties ils devront se joindre."

Ces résolutions ont été envoyées à l'impression et la discussion a été ajournée à une prochaine séance.

Echos Parisiens.

Voici quelques nouvelles curieuses :

Une opinion qui tend à s'accréditer de plus en plus, c'est que l'Autrichienne française saisirait l'occasion de la publication de la *Vie de César* pour acclamer, dans la réunion qu'elle doit tenir au mois de mai, Napoléon III comme membre succédant à M. Ampère.

Les Mémoires de M. de Talleyrand sont déposés en Angleterre, et aux termes du testament du célèbre diplomate, ils doivent être publiés en 865. Le bruit courait aujourd'hui que peut-être cette publication serait ajournée, espérant qu'il en sera pas ainsi, et que même ce précieux document historique sera publié *in extenso*. La famille de Talleyrand n'oublie vraisemblablement pas qu'elle doit à la mémoire littéraire de son membre le plus illustre

On annonce de nouveau que si la cour de cassation, ainsi que l'on s'y attendait, confirme le jugement et l'arrêt prononcés dans l'affaire des *rezzi*, MM. Cornet et Garnier-Pagès donneront leur démission de députés.

Le troisième grand bal des Tuileries, qui a eu lieu mercredi, n'a pas été moins brillant que les précédents. L'empereur et l'impératrice ont fait leur entrée vers 10 heures. Leurs Majestés étaient suivies de LL. AA. II. le prince Napoléon, les princesses Clotilde et Mathilde, des membres de la famille de l'empereur présents à Paris. Le corps diplomatique, les ministres et les hauts dignitaires de l'Etat, formaient un cercle des plus brillants autour de leurs Majestés. L'empereur et l'impératrice ne se sont retirés qu'à minuit passé. Les danses ont continué jusqu'à 4 heures du matin.

Demain, grande fête au Palais Royal chez le prince Napoléon. Toute la cour se rendra à cette soirée, qui promet d'être des plus splendides.

On estime que la vente de la galerie Pourtalès, commencée lundi, produira cinq millions. On avait d'abord compté sur trois millions seulement. L'expertise s'était arrêtée à ce chiffre. Mais, à l'heure qu'il est, tous les prix sont dépassés dans des proportions considérables.

L'Espagnol Fontanellas, le héros de ce drame judiciaire dont les détails ont couru tous les journaux européens, vient d'être gracié par la reine qui l'a offert au bâtonnet, par le droit de grâce, tous les vices d'une loi criminelle qui n'est plus à la hauteur des besoins nouveaux.

On assure qu'on a fait une découverte de nature à changer, quoqu'elle soit terminée, la physionomie sinon le résultat de l'affaire Maurice Roux et Armand. Un des principaux griefs de l'accusation contre ce dernier consistait dans ce fait qu'on n'avait pu retrouver la clé de la cave dans laquelle Roux avait été enfermé soit par d'autres, soit par lui même. Or, il paraîtrait que cette clé avait été cachée par Roux dans un endroit que les convenances m'empêchent de nommer, et où personne ne se serait avisé de l'aller chercher. Ce bruit courait à Grenoble peu de jours après l'arrêt de la cour qui renvoyait Armand des fins de la plainte, et aurait attiré, assure-t-on, l'attention de la justice.

On parle de la fête précipitée d'un conseiller bien connu à la Préfecture de Paris, M. M....., qui aurait paru faisant après lui un déficit considérable. Les principales créanciers de ce conseiller appartiennent au demi-monde et seraient compris dans le déficit total pour une somme de neuf cent mille francs.

Je vous signale que janvier a enregistré cent faillites, de qui est le plus gros chiffre connu jusqu'ici.

Une dépêche a demandé au gouvernement l'autorisation d'ajouter commercialement la Cochinchine. Il n'y a rien de résolu à ce sujet.

Un journal assez grand que sérieux, rectifie aujourd'hui ce qu'il avait commis en annonçant la mort de M. Thouvenel :

"Nous avons annoncé la mort de M. Thouvenel, sénateur ; nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs qu'il ne s'agit que de son oncle."

Un de nos députés poètes, M. Belmontet, a été reçu par l'empereur, à qui il a offert un volume de poésies.....assez ternes, intitulé : *la Poésie des larmes*.

—Vous savez, sire, vous qui en avez tant fait sécher, qu'il y a une poésie dans les larmes, répondit l'officier trouvère.

La princesse impériale du Brésil, héritière du trône, et son mari, M. le comte d'Eu, viennent d'arriver à Southampton, à bord du steamer de la malle royale anglaise *Magdaleena*. Ils étaient attendus à l'hôtel Radley par divers membres de leur famille le comte et la comtesse de Paris, le duc de Nemours, le prince et la princesse de Joinville, la princesse Marguerite d'Orléans, S. Exc. le comte Lavradio, etc., etc. Immédiatement après le débarquement, un train spécial a conduit à Claremont cette brillante société.

Certains journaux ont annoncé que le livre de madame Kalozzi, le *Mariage d'une Créole*, n'avait pas reçu l'autorisation d'être publié en France. Il n'y a pas de loi qui soumette les livres à une autorisation préalable. Dans un but officieux, on a seulement conseillé à l'éditeur de ne pas en publier la traduction, et de mettre l'éditeur en garde contre les débouches que pourrait subir le côté commercial de cette publication. Il n'y a rien en de plus, rien de moins.

Les Montmorency interjettent appel. Qu'est-ce que tout ce bruit demandait une signature, et quels sont ces Montmorency ! C'est bien la peine de tenir haut à un nom....si peu connu.

On lui vante l'antiquité de cette souche.....

—Il me semble, répondit-elle, que les Montmorency ont bien fait leur temps, s'ils sont si anciens que cela.

LE DÉTRONEMENT DU ROI COTON.

Correspondance du *Constitutionnel*.

Londres, 27 janvier 1863.

Au temps où nous vivons, les questions économiques exercent sur le monde une action beaucoup plus prépondérante que les questions politiques. Mises en jeu par la diplomatie ou la guerre, ces dernières n'embrassent qu'un horizon relativement étroit, ne touchent que une seule [illegible] géographique. Elles ne modifient les conditions morales et matérielles de l'humanité que sur les points circonscrits.

Les premières, au contraire, couvrent l'univers entier de leur réseau, changent et bouleversent les rapports des peuples entre eux, asservissent arbitrairement aux lois de l'échange, de la production et du bien-être [illegible] des vieux centres agricoles, avivent ou éteignent les foyers industriels, altèrent les rapports du signe monétaire avec la marchandise non moins [illegible] dénominations, amènent la fertilité et la [illegible] sur des contrées appauvries ou sement la stérilité et la misère sur des pays opulents jadis.

Ces réflexions nous sont suggérées par l'étonnante révolution économique dont nous commençons à voir poindre les résultats. Le coton avait valu à la fédération américaine un développement inouï, une croissance sans parenté dans l'histoire des nations, un commerce prodigieux et une navigation immense, utile pour la prospérité [illegible] la plus grande des nations maritimes de l'Europe.

Si absolu était le despotisme du roi coton, si incontestable était son influence sur les destinées industrielles et commerciales de l'Europe, que, pour ne point l'irriter, l'Angleterre elle-même dut souvent s'humilier à de [illegible] concessions. Cet état de choses qu'il était permis de croire immuable change tout à coup avec la guerre civile aux Etats-Unis. La [illegible] violentes et [illegible] la Grande-Bretagne, qui en touche plus vivement, ne peut point le tenir à distance. Avec [illegible] énergie et son opiniâtreté habituelles elle [illegible] à Manchester [illegible] pour l'approvisionnement du coton, [illegible] agents partout multiplie les primes et [illegible] sur toutes les contrées intertropicales, [illegible] possible, la culture du précieux textile et trouve bientôt un [illegible] efficace dans la hausse extraordinaire des prix.

L'année 1862 en passe dans [illegible] ont produit des résultats bien [illegible]. C'est la période des [illegible] en 1863, les Antilles, le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Egypte et la Turquie ont produit un surplus variant du quart aux trois fois sur les recoltes antérieures. En 1861, la récolte en double, triple et quadruple sur certains points. Le problème de la transformation de la culture cotonnière est résolu, et désormais en connaissant à payer le textile beaucoup plus cher qu'autrefois, l'Europe pourra se passer du marché américain. L'année 1863 est de nature à développer encore ces fécondes et vaste conséquences, sur une échelle non moins vaste et non moins lucrative.

Nous avons dit proche lorsque l'Egypte devait à l'extension de sa culture cotonnière le bien-être acquis par les travaux, l'application des engins perfectionnés de l'Europe aux irrigations, au labourage, au cardage et à l'emballage de la fibre. Nous avons montré ces portentieux prenant un développement énorme et ses importations dépassant en 1862 de 15 millions les de l'année antérieure, progrès suivis en 1861 et dont nous aurons bientôt à constater les chiffres. Il nous reste maintenant à parler des Indes Orientales, ce riche fleuron de la couronne britannique.

L'Inde a en depuis dix ans de singulières fortunes. L'insurrection des cipayes, qui devait l'arracher aux mains de ses possesseurs, a tourné aussi favorablement pour la métropole que pour la colonie. Depuis un siècle et demi, ce vaste territoire, tant gouverné par une poignée de marchands rivés dans des tranchées égoïstes et mesquines, exerçant un népotisme absolu, hostile à l'immigration comme aux usages, lois et coutumes de la mère-patrie et se bornant à annexer province à province, au prix d'une dette qui, en 1857, s'élevait déjà à 2 milliards 300 millions de francs.

La grande rébellion était le prétexte tout trouvé d'une modification complète dans le gouvernement de l'Inde. La *grande compagnie* rétrocédait à la couronne les pouvoirs politiques, militaires, administratifs et judiciaires dont elle était investie souverainement, et dès lors la métropole put appliquer à ses possessions orientales le régime qui lui avait et bien rôlé dans ses autres colonies. L'œuvre de la répression et [illegible] dûment achevée, il fallait réparer les désastres de l'insurrection et aviser au déficit chronique de l'échiquier. Le gouvernement métropolitain, [illegible] avec la marchandise non moins [illegible] ministre des finances de l'Inde un simple membre de la trésorerie, Wilson, personnage politique très effacé, mais économiste et publiciste du plus grand mérite. Devoré l'année suivante par le climat meurtrier du Bengale Wilson laissa des traditions hautement continuées et développées par son successeur, M. Laing. En voici les résultats bruts. De 700 millions de francs en 1856, les recettes s'élevèrent en 1860 à 950 millions, l'équilibre était rétabli avec les dépenses et il y avait un surplus notable dans les années suivantes.

Le département pour l'Inde de ces habitudes de non intervention dans les grands travaux publics, le gouvernement de la métropole alla la colonie par des emprunts successifs, puis octroya une garantie de 5 0/0 aux railways d'un vendit de décider la construction. Il en fallait pas davantage pour que l'industrie et les capitaux anglais se dirigeassent là où les convient un gage mis sur le même rang que les consolidés. Poussés avec une grande énergie, les chemins précédaient déjà une étendue de 1,500 milles lorsque la sécession américaine éclata.

Mais la société pour l'approvisionnement du coton cherchait partout des territoires à cultiver et des cultivateurs à encourager, elle devait surtout s'attacher à celle des possessions anglaises présentant la plus grande surface et le sol le plus apte à la production cotonnière. Les quatre présidences de l'Inde furent sillonnées d'agents actifs, recevant le concours empressé des fonctionnaires civils et militaires. Sous cette double impulsion encore aidée par des prix extrêmement rémunérateurs, le rendement du textile dépassa bientôt tous les calculs des bénédictins. Alors la ville de Bombay qui en 1860 ne recevait seulement 6 millions sterling pour ses soixante douzièmes, a reçu dans les trois années suivantes 60 millions or et argent, soit un milliard de francs.

A Bombay cependant le commerce n'est point exclusivement et comme à Calcutta aux mains des Anglais. Les *Parsees*, race indienne déclassée et plus apte que les autres Hindous à assimiler les idées nouvelles, les *Parsees* constituent des maisons puissantes par le nombre, l'intelligence et la richesse. Depuis quatre ans, des fortunes colossales se sont élevées, et l'on affirme que les quarante premières maisons de Bombay possèdent ensemble un capital de deux milliards de francs. Les *Ryotts*, ou cultivateurs de la présidence, étaient avec ceux de la présidence de Madras, les plus misérables de l'Inde. Ecrasés par les impôts directs de l'*honorable compagnie* et dévorés par l'usure, ils livraient seulement quelques au prix qu'on voulait bien leur offrir. Aujourd'hui l'usure et les usuriers ont disparu et les livraisons du textile destiné à l'Europe s'opèrent de la façon régulière et équitable de celles du marché aux grains de *Mark Lane*.

Mme OLYMPE,
154.....RUE DU CANAL.....154

A l'honneur d'annoncer aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle vient de recevoir par le bateau Morning Star, un assortiment riche de :
Moire antique et soieries de printemps.
Grenadine, uni et à dessins.
Gros Chambery et Marabout.
Fichards et poils de chèvre.
Et toute espèce d'articles de printemps et d'été ; un beau choix de ROBES de mousseline CASAQUES MABITS garnis de dentelle appliquée.
ROBES de bertha.
TOILETTES du matin et de voyage, toutes faites. Un choix parfait.
Mme OLYMPE attend de Paris, par le prochain steamer, des chapeaux de paille et de paille d'Italie, des chapeaux, des rubans, des fleurs artificielles, des plumes et des robes de Saint-Cloud coupées et des fournitures pour le printemps. Ces articles seront en vente le 1er mars.
Robes, manteaux et toilettes de bals faits et garnis au comptant, sont plus bas prix. 12fév—1m

Mme MARIA VOISIN.
20 Rue de Chartres au coin de la rue de la Hoomme,

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir de Paris, UN ASSORTIMENT DE NOUVEAUTES POUR LE PRINTEMPS, consistant en : RUBANS, CHAPEAUX, PLUMES, FLEURS, EVANTAILS &c. &c.
Mme Voisin, informe en clientèle que la ce marchandises est de premier choix.

AVIS.
Perdu dans la soirée du 5 mars, un jeune CHIEN caniche, noir fauve, la queue coupée. Celui qui le retrouvera est prié de le ramener rue St. Philippe, No. 7. Une récompense libérale sera donnée. 9mars—2t.

Bernard Turpin,
ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
No 97, rue de la Vieille Levée
entre St Louis et Conti. 11fév—1m

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR,
201, rue de Chartres,
Entre Ste-Anne et Dumaine.

PILULES DE HAUT

Les substances végétales que ce purgatif renferme ont été choisies et combinées d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, pour être prises et digérées en même temps que les meilleurs aliments et les boissons plus fortifiantes, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux pour ne point gêner dans ses occupations, tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médicaments occasionnent toujours. Ces avantages précaux, constatés en France depuis 25 ans ont rendu les *Pilules Dehaut* d'un usage populaire. Ces pilules sont souveraines pour combattre la *constipation* cette source de maux qui en dépendent. Comme simple purgatif, elles sont préférables aux autres médecines, parce que, n'exigeant ni régime, ni diète, on peut, au besoin les prendre pendant plusieurs jours de suite sans danger. Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que: *asthme, catarrhe, dartres, douleurs, gastrite, engorgements, migraine, scrofules, etc.*, parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps aux organes digestifs de supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. (*Voir le Brochure qui se donne gratuitement.*) Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. Dehaut, pharmacien et médecin, rue du faubourg St-Denis, No 117.

Dépôts à New-York, chez MM. FOUGERA, frères, pharmaciens, No 30, North William street, et chez M. LEROY, pharmacien, No 771, Broadway, au coin de la 9me rue.

Avis à MM. les pharmaciens et droguistes de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane.

DES DÉPOTS de NOS PILULES sont établis pour la vente en GROS et DEMI-GROS, chez M. Louis CASTEL, pharmacien, encoignure Sainte-Anne et [illegible] droguiste, 129, rue Royale.

Au détail, dans les principales pharmacies de la Nouvelle-Orléans.

PRÉVENTION et guérison des **MALADIES DE POITRINE**
TRAITEMENT SPÉCIFIQUE PAR LES
HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL.
SIROP D'HYPOPHOSPHITE de soude — SIROP D'HYPOPHOSPHITE
PILULES D'HYPOPHOSPHITE de manganèse — PILULES D'HYPOPHOSPHITE
12 rue Castiglione, à Paris — SWANN, Pharmacien — 12, rue Castiglione, à Paris.
[illegible] M. LOUIS CASTEL, Pharmacien, A New-Orleans, et chez MM. JOHN SEIDLITZ, Pharmacien, New-York, Broadway.

VIN DE SALSEPAREILLE DU Dr CH. ALBERT

MALADIES DE LA PEAU
Il résulte d'expériences faites dans l'hôpital et en France [illegible] SIROP D'HYDROIODYLE ASIATIQUE J. LEPINE, [illegible] DE LA PAIX, [illegible] MM. DEVERGIE, CAZENAVE et HIPPOLYTE RAYER [illegible] PRÉPARATIONS D'IODURE [illegible] SCROFULES, [illegible] affections [illegible] Pharmacie centrale, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans les principales pharmacies.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE
PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE A PARIS
DE NEW-YORK AU HAVRE.
Washington.....mercredi 1 Avr 1863
Lafayette.....mercredi 1 Mars
Prix du passage payable en or.
Le meilleur et le plus agréable des toniques connus. Il guérit les Dyspepsies, les Gastralgies, les Maux d'estomac, les Vomissements, les Pertes blanches, les Maux de tête, les Vertiges, les Palpitations, les Hémorragies, les Hémoptysies, les Crachements de sang, les Toux, les Rhumes, les Bronchites, les Pulmonies, les Phthisies, les Maladies de poitrine, les Maladies de la peau, les Dartres, les Boutons, les Rougeurs, les Eruptions, les Pertes, les Flux, les Leucorrhées, les Ulcères, les Abcès, les Tumeurs, les Douleurs, les Rhumatismes, les Goutte, les Sciatiques, les Névralgies, les Maux de dents, les Maux d'oreilles, les Maux de gorge, les Maux de yeux, les Maux de cœur, les Maux de reins, les Maux de ventre, les Maux de jambes, les Maux de pieds, les Douleurs, les Faiblesses, les Langueurs, les Insomnies, les Cauchemars, les Frissons, les Fièvres, les Fièvres intermittentes, les Fièvres pernicieuses, les Fièvres jaunes, les Fièvres typhoïdes, les Fièvres cérébrales, les Fièvres nerveuses, les Fièvres bilieuses, les Fièvres muqueuses, les Fièvres putrides, les Fièvres malignes, les Fièvres pourprées, les Fièvres éruptives, les Fièvres d'accès, les Fièvres d'accès pernicieuses, les Fièvres d'accès de mauvaise nature, les Fièvres d'accès de mauvaise nature compliquées, les Fièvres d'accès de mauvaise nature compliquées d'accidents, les Fièvres d'accès de mauvaise nature compliquées d'accidents graves, les Fièvres d'accès de mauvaise nature compliquées d'accidents graves mettant le malade en danger de mort, les Fièvres d'accès de mauvaise nature compliquées d'accidents graves mettant le malade en danger de mort en quelques heures, les Fièvres d'accès de mauvaise nature compliquées d'accidents graves mettant le malade en danger de mort en quelques heures, et